

Immobilisations corporelles et incorporelles : questions complexes

Approfondir les techniques comptables et fiscales pour résoudre les principales difficultés pratiques

PUBLIC

Responsables comptables – Experts-comptables – Chefs de missions – Collaborateurs de la fonction comptable et financière impliqués dans la gestion des immobilisations – Toute personne souhaitant approfondir les techniques comptables et fiscales de la gestion des immobilisations

PRÉ-REQUIS

Avoir de bonnes connaissances sur les opérations comptables liées à la vie de l'immobilisation ou avoir le niveau de la formation :

[Gestion des immobilisations corporelles et incorporelles \(1167\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Nombreux cas pratiques sur le traitement comptable et fiscal des actifs immobilisés

Coaching expert : 3 questions après la formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :

Code
1173

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1935 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Préciser le contexte et les critères applicables aux immobilisations corporelles et incorporelles
- Résoudre les difficultés liées à l'inscription à l'actif des immobilisations corporelles et incorporelles
- Gérer les spécificités comptables et fiscales rencontrées au cours du cycle de vie des immobilisations

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation.

Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Réviser avec le module E-learning : SAV des immobilisations

Préciser le contexte et les critères applicables aux immobilisations corporelles et incorporelles

Préciser la réglementation comptable

- Une remise en cause de la notion d'actif pour se rapprocher des normes IFRS
- Des exceptions propres à la réglementation comptable

Identifier les critères de reconnaissance d'un actif

- Le caractère identifiable d'un actif
- La notion de ressource contrôlée porteuse d'avantages économiques futurs
- Les critères généraux de comptabilisation
- Le traitement des charges à répartir et des frais d'établissement
- Les autres éléments portés à l'actif
- Quiz de synthèse sur la réglementation et les critères d'identification

Résoudre les difficultés liées à l'inscription à l'actif des immobilisations corporelles et incorporelles

Valoriser le coût d'acquisition et de production

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les coûts d'acquisition et de production
- Les frais d'acquisition et de formation
- Les coûts de démantèlement, d'enlèvement ou de remise en état des sites
- Les coûts d'emprunt
- La période d'activation des coûts
- Le traitement des modalités particulières d'acquisition : fusions, conversion de devises, acquisition à titre gratuit, échange d'actifs, paiement par rentes viagères, acquisitions conjointes
- Cas pratique : calculer les coûts d'emprunt incorporables

Traiter la méthode des composants

- Les conditions d'application de la méthode des composants et leur évaluation
- Le cas de la décomposition des biens donnés en location
- Cas pratique : comptabiliser des remplacements de composants et indiquer les conséquences sur les plans d'amortissements futurs

Traiter les cas particuliers des immobilisations incorporelles

- Les éléments constitutifs du coût d'acquisition
- Les critères d'identification
- La production d'immobilisations incorporelles y compris le traitement des frais de développement
- Le cas des immobilisations incorporelles ne pouvant être générées en interne
- La production de logiciels et de sites internet ; actualité sur les frais de développement
- Le cas du fonds commercial acquis
- Le cas de l'usufruit d'un ensemble immobilier et bail emphytéotique par le preneur : les informations à porter dans l'annexe
- Cas pratiques : appliquer le traitement comptable et fiscal des logiciels et des sites internet acquis et créés

Gérer les spécificités comptables et fiscales rencontrées au cours du cycle de vie des immobilisations

Traiter les dépenses postérieures à l'acquisition

- Les dépenses d'entretien courant
- Les dépenses de gros entretien et grandes révisions
- Le remplacement ou le renouvellement de composants
- Les pièces de rechange et les pièces de sécurité
- Les dépenses de mises en conformité
- Les dépenses de désamiantage
- Le cas des immobilisations acquises pour des raisons de sécurité ou liées à l'environnement
- Cas pratique : déterminer le traitement comptable et fiscal des dépenses de mise en conformité

Traiter les amortissements

- La détermination du plan d'amortissement
- La prise en compte de la valeur résiduelle dans la base amortissable
- Les changements d'estimation : les modifications des plans d'amortissement
- L'amortissement comptable, fiscal et dérogatoire
- Le cas des immobilisations décomposées et des immeubles de placement
- Durée d'amortissement et subventions d'équipement
- Cas particulier des PME
- Les limitations fiscales particulières
- Cas pratique : établir le plan d'amortissement et la valeur résiduelle d'un matériel industriel

Traiter les dépréciations des immobilisations

- Les indices de dépréciation et le test de dépréciation
- La constitution des groupes d'actifs
- La valeur actuelle et le mode de calcul de la valeur d'usage (méthode des DCF)
- Les conséquences d'une dépréciation sur les plans d'amortissement
- Cas pratique : calculer une valeur d'usage par la méthode des DCF et affecter une dépréciation

Préciser la mise en œuvre de la réévaluation des immobilisations corporelles et financières

- Partage sur l'exercice de l'option et les modalités d'application

Préparer les informations obligatoires à mentionner dans l'annexe des comptes annuels

- Cas de synthèse : comptabiliser les amortissements de différents équipements selon la réglementation comptable en usage en profitant de toutes les opportunités fiscales et en précisant les informations à porter dans l'annexe

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

Bénéficiez d'un coaching post-formation : 3 questions à l'expert, dans le mois qui suit la formation, portant sur des points abordés durant la formation

A noter



En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 10-11 Sep. 2026 – Session Garantie
- 16-17 Nov. 2026

A DISTANCE

- 10-11 Sep. 2026 – Session Garantie
- 16-17 Nov. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 10-11 Sep. 2026
- 16-17 Nov. 2026

BORDEAUX

- 16-17 Nov. 2026

CHAMBERY

- 16-17 Nov. 2026

GRENOBLE

- 16-17 Nov. 2026

LILLE

- 16-17 Nov. 2026

LYON

- 10-11 Sep. 2026
- 16-17 Nov. 2026

MARSEILLE

- 16-17 Nov. 2026

MONTPELLIER

- 16-17 Nov. 2026

NANTES

- 16-17 Nov. 2026

NICE

- 16-17 Nov. 2026

NIORT

- 16-17 Nov. 2026

PAU

- 16-17 Nov. 2026

RENNES

- 16-17 Nov. 2026

ROUEN

- 16-17 Nov. 2026

STRASBOURG

- 16-17 Nov. 2026

TOULOUSE

- 16-17 Nov. 2026

TOURS

- 16-17 Nov. 2026